

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration des groupes Associations et Mutualité

Les groupes des associations et de la mutualité voteront le projet d'avis qui nous est présenté. Nous tenons à remercier les rapporteurs et l'administration pour le travail réalisé en un temps particulièrement court.

Le projet d'avis contient de nombreux éléments qui nous semblent de nature à renforcer l'objectif de cohésion dans lequel s'inscrivent les fonds structurels européens.

Au niveau macro, l'inscription de conditions dans la programmation des fonds qui prennent mieux en compte à la fois les objectifs territoriaux, et aussi les objectifs de développement durable (ODD) nous paraît importante pour mieux articuler besoins locaux et trajectoire globale de développement. L'implication de la société civile organisée pour l'évaluation et l'ajustement des FESI est un point essentiel. La saisine du CESE en ce sens est un premier pas, il nous semble important de continuer dans cette voie notamment en soutenant l'idée d'un rapport annuel sur l'utilisation des FESI qui soit établi par chaque État membre en donnant voix à la société civile organisée.

Au niveau micro, la simplification des FESI et l'accessibilité pour les acteurs constituent une ligne directrice indispensable à suivre pour la prochaine programmation. En ce qui concerne les acteurs associatifs nous sommes satisfaits de voir que ce nouveau projet d'avis ait pu intégrer la problématique de l'accessibilité des fonds pour les petites associations et au rôle que pourrait jouer les têtes de réseaux associatives s'il y avait une possibilité de fléchage des crédits d'assistance technique. Pour les associations au faible niveau de trésorerie, les conditions financières d'accès aux fonds sont également pointées.

L'utilisation de ces fonds constitue un facteur de complexité tant au stade de la demande initiale de financement que lors de la phase de suivi, avec des contrôles toujours plus complexes, que la phase de paiement. Cela renvoie à la responsabilité de la commission européenne, mais également à celle de la France et des autorités de gestion locales qui complexifient encore plus le processus et excluent de ce fait une bonne partie des tissus sociaux et associatifs locaux qui abandonnent toute idée de solliciter ces fonds. Le projet d'avis en fait état et souligne la nécessité d'alléger et de proportionner les vérifications effectuées par la Commission. L'accompagnement est dans ce cadre un enjeu de taille. De ce fait nous sommes satisfaits de voir que notre proposition de guichet unique prenant en compte la spécificité des associations ait été reprise dans une des préconisations. Plus grande cohérence de ces fonds avec les engagements politiques de l'union, démocratisation de l'accès à ces fonds, plus forte prise en compte des spécificités territoriales, meilleure communication en direction des citoyens européens... tout cela va dans le bon sens et méritera bonne attention de la part des autorités françaises.

Cependant nos deux groupes regrettent que l'avis n'ait pas pu aborder la question du FSE+ qui sera opérationnel dès le prochain programme de la commission européen en 2021. Récemment annoncée, la fusion de plusieurs fonds, rebaptisée FSE+, devrait réunir : l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le fonds européen d'aide aux plus démunis, le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale et le programme de l'UE pour la santé.

Présentée comme devant appuyer la mise en œuvre du socle de droits sociaux européens, cette fusion devra cependant faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans sa dimension territoriale et le maintien de ses ressources.

Si nos groupes se félicitent de l'adoption du Socle de droits sociaux européens, dispositif majeur pour la construction d'une Europe sociale, ils resteront vigilants sur les moyens, à travers le FSE, qui lui seront accordées.

Pour nos groupes, la mobilisation des FESI doit être au service de la politique de cohésion. Elle doit permettre à chaque citoyen, où qu'il réside, de pouvoir bénéficier d'un accès à des services et équipements de qualité, incluant notamment une offre de soins. Dans ce cadre, nos groupes appellent les pouvoirs publics à veiller à ce que les moyens nouvellement alloués au financement des actions de cohésion sociale et de santé bénéficient bien aux actions de terrain qui sont essentiellement menées par les organisations du champ non lucratif.

L'investissement dans la politique de cohésion sociale et de transition écologique est un impératif pour l'UE d'aujourd'hui et de demain. Impératif face aux fractures nombreuses que connaît le continent, aux inégalités qui se sont accrues entre les régions et les territoires et à l'accroissement du sentiment de rejet de l'UE. Le marché unique et ouvert doit être accompagné de politiques de compensation à égale ambition. C'est un enjeu de redistribution des richesses et de convergence sans lesquels il ne peut y avoir de projet commun durable pour les membres de l'UE. Tout cela milite à la fois pour un soutien renouvelé pour cette politique, et pour un effort redoublé pour la rendre plus accessible, plus transparente, plus simple et mieux évaluée.